



NOTE D'INFORMATION

REFERENCE	OBJET	DATE
2022 – 013	PLAN BLEU VIE SOCIALE ET THÉRAPEUTIQUE AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU LEVÉE DES MESURES DE PRÉCAUTION AU SEIN DE L'UNITÉ DE VIE PROTÉGÉE « LES AMARYLLIS » - B0	16.02.2022

À l'attention de l'ensemble des résidents,
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

Nos valeurs de bienveillance, d'écoute et d'éco-citoyenneté nous imposent à votre endroit une transparence totale et une collaboration avec tous.

Comme évoqué dans la note d'information n°2022-008 du 28 janvier 2022, suite à une campagne de dépistage organisée au sein de l'unité de vie protégée « Les Amaryllis » B0, six résidents avaient été dépistés positifs à la COVID-19, le 28 janvier 2022. Deux autres résidents, depuis cette date, ont également présentés des symptômes légers et ont été révélés positifs à la COVID-19.

Pour rappel, au sein de cette unité de vie protégée, je vous précise que 100% des résidents volontaires à la vaccination contre la COVID-19 ont un pass sanitaire valide ; 100% des résidents éligibles à la 3^{ème} dose du vaccin contre la COVID-19 ont déjà reçu le rappel du vaccin. 100% des agents de la Résidence DEBROU présentent un schéma vaccinal complet.

Les résidents, testés positifs à la COVID-19, n'ont présenté que des formes asymptomatiques ou que de légers symptômes et ont fait l'objet d'une surveillance médicale et paramédicale étroite.

Pour faire face à ces circonstances et en tant que Directeur et représentant légal de la Résidence DEBROU, pour assurer à chaque résident, à chaque famille, à chaque membre du personnel et à tout acteur de l'établissement la sécurité qui lui est due, un plan d'actions a été mis en œuvre immédiatement, notamment en ce qui concerne l'organisation des visites au sein de l'unité de vie protégée « Les Amaryllis » et l'organisation de la prise en soins des résidents par les personnels soumise au respect du port d'équipements de protection individuelle (port obligatoire d'une sur-blouse, masque, visière, gants...)

À ce jour, le mercredi 16 février 2022 et à cette heure, 15H, je vous informe qu'aucun autre résident n'a été dépisté positif à la COVID-19 ni ne présente de signes évocateurs d'une infection à la COVID-19.

Aujourd'hui, mercredi 16 février 2022, j'ai le plaisir de vous annoncer que pour soutenir et favoriser les liens familiaux et sociaux au sein de l'unité de vie protégée « Les Amaryllis », j'ai décidé, à compter du jeudi 17 février 2022, de lever les restrictions jusqu'ici en vigueur pour ce qui concerne la vie sociale des résidents et les visites des familles et des proches.

Aussi, à partir du jeudi 17 février 2022, pour toutes les unités de vie de la Résidence DEBROU :

- 1- Les visites des familles et des proches sont maintenues dans le strict respect des mesures barrières.
- 2- Les sorties des habitants sont possibles sous réserve d'en informer au préalable les personnels de soins.
- 3- Les visites en logement sont maintenues sous réserve que les habitants, les familles et les proches portent un masque chirurgical. Chaque membre de la famille est tenu de venir avec son propre masque

chirurgical. La Résidence DEBROU fournit un masque aux résidents qui n'en disposeraient pas : La famille est alors chargée de prendre un masque fourni à l'entrée de l'établissement pour masquer le résident durant le temps de la visite. Puis, en fin de visite, la famille est tenue de récupérer le masque de son proche et de le déposer dans le bac jaune situé à proximité du registre des entrées à l'accueil de l'établissement.

Cette mesure concerne toutes les unités de vie. Le masque doit être porté en tout lieu et à tout moment. Je rappelle que le masque chirurgical doit couvrir le nez et la bouche.

- 4- Les repas invités avec les familles et proches restent suspendus jusqu'à nouvel ordre.
- 5- Les animations, ateliers et activités de la vie quotidienne sont maintenus par unité de vie. Les activités transversales entre plusieurs unités de vie sont suspendues.
- 6- **L'utilisation par les familles et proches de l'Espace Vie Sociale et Animation, des salles de restaurant, des salons reste suspendue jusqu'à nouvel ordre.**
- 7- Les réunions d'accueil des nouvelles familles, les séances de formation et d'échanges dans le cadre de l'accompagnement des familles et des proches ainsi que toutes autres réunions pouvant rassembler des personnes de l'extérieur sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Des séances de visioconférence seront mises en place.
- 8- Les personnes rendant visite aux habitants de la Résidence DEBROU sont invitées à surveiller leur température quotidiennement.
- 9- Les mesures déjà en place actuellement doivent être strictement respectées, et notamment l'inscription de chaque personne sur le registre des entrées, la désinfection des mains à la solution hydroalcoolique à l'entrée de l'établissement, et la présentation d'un pass sanitaire valide à l'accueil ou à tout membre du personnel susceptible de le demander.
- 10- La Résidence DEBROU applique toutes les mesures de protection nécessaires à la prise en soins et à la sécurité de l'ensemble des résidents, des familles et du personnel.
- 11- Les mesures de prévention déjà appliquées au sein de l'établissement sont quotidiennement rappelées aux personnels :
 - Mesure quotidienne et traçabilité de la température de tous les personnels de la Résidence DEBROU avant la prise de poste ;
 - Lavage régulier des mains au savon ou à la solution hydro-alcoolique entre chaque soin et chaque résident ;
 - Respect d'une distance de sécurité entre toutes les personnes ;
 - Utilisation de mouchoirs jetables à usage unique, à jeter immédiatement après usage, puis lavage des mains après chaque mouchage ;
 - Aération régulière des locaux ;
 - Renforcement du bio-nettoyage (poignées de portes, tables, ...) avec un produit virucide ;
 - Hygiène stricte des locaux et des WC ;
 - Pour les résidents faisant l'objet d'un isolement préventif ou curatif, mise en œuvre des mesures barrières renforcées (organisation de la prise en soin adaptée, port obligatoire d'une sur-blouse, masque, visière, gants...).

La sécurité de tous dépend de la vigilance de chacun.

Vous remerciant vivement de votre confiance,

Bien à vous!
Le Directeur

A. ESSALHI



Copie :

- Monsieur AUGIS Frédéric, Maire de la Ville de Joué-Lès-Tours
- Madame AUGIS Sylviane, Présidente du Conseil d'Administration de l'EHPAD DEBROU
- Madame SALLY-SCANZI Myriam, Directrice Départementale ARS Centre-Val de Loire

DESTINATAIRES : - Résidents – Affichage – Membres du Conseil de la Vie Sociale – Familles – CHSCT - CTE - Tous Services - Chrono

MISE EN APPLICATION : Immédiate

Folio : 2